

**Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux**

Affaire suivie par : madame B.Ouaki

Tél: 04.84.35.42.61

brigitte.ouaki@bouches-du-rhone.gouv.fr

Dossier n°2024-234 C

Marseille, le

28 SEP. 2026

**Avis de prolongation d'enquête publique
Société Carrière Béton Bronzo Perazzo (CBBP) à Boulbon**

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches du Rhone du 25 septembre 2026, la durée de l'enquête publique initialement prévue du lundi 31 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus sur le territoire des communes de Boulbon, Barbentane, Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Aramon portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la société Carrière et Béton Bronzo Perrasso (CBBP) concernant la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives située sur la commune de Boulbon est **prolongée de quinze jours, soit jusqu'au jeudi 15 octobre 2026 inclus**.

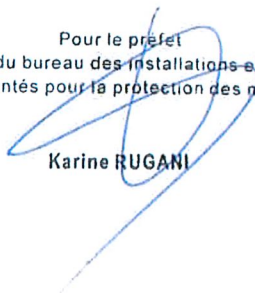
Une réunion publique se tiendra le vendredi 9 octobre 2026 à 18 h 00 à 19 h 30 dans la salle des associations place Gille Leontin sur la commune de Boulbon 13150.

Madame Caroline CERRATO, commissaire enquêtrice, assurera deux permanences supplémentaires afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, en mairie de Boulbon, Place Victor Barberin, salle des mariages, 13150 Boulbon :

- le vendredi 9 octobre de 14h à 17h
- le jeudi 15 octobre de 9h à 12h

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2026 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique demeurent inchangées.

Pour le préfet
La cheffe du bureau des installations et travaux
réglementés pour la protection des milieux


Karine RUGANI

**Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux**

Affaire suivie par : madame B.Ouaki

Tél: 04.84.35.42.61

brigitte.ouaki@bouches-du-rhone.gouv.fr

Dossier n°2024-234 C

Marseille, le

25 SEP. 2026

**Arrêté prolongeant la durée de l'enquête publique relative à la demande
d'autorisation environnementale présentée
par la société Carrière et Béton Bronzo Perrasso (CBBP)
en vue de renouveler l'exploitation d'une carrière de roches massives située sur la
commune de Boulbon**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, et R.181-1 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret du Président de la République en date du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU le décret du 7 mai 2026 portant nomination de monsieur Romain DELMON, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfet de Marseille ;

VU le décret du 19 juin 2026 portant nomination Mme Véronique ORTET, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2026 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière et Béton Bronzo Perrasso (CBBP) en vue de renouveler l'exploitation d'une carrière de roches massives située sur la commune de Boulbon ;

VU la décision motivée du 23 septembre 2026 de madame Caroline Cerrato, commissaire enquêtrice sollicitant la prolongation de l'enquête publique ;

CONSIDÉRANT que par arrêté du 28 juillet 2026, le préfet a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique de 31 jours du lundi 31 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus sur le territoire des communes de Boulbon, Barbentane, Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Aramon relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrière et Béton Bronzo Perrasso (CBBP) en vue de renouveler l'exploitation d'une carrière de roches massives située sur la commune de Boulbon ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.123-9 du code de l'environnement, la commissaire enquêtrice peut prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours ;

CONSIDÉRANT que par décision motivée du 23 septembre 2026, la commissaire enquêtrice a sollicité une prolongation de l'enquête publique pour organiser une réunion d'information et d'échange avec le public ;

CONSIDÉRANT en conséquence, qu'il y a lieu de prolonger de quinze jours l'enquête publique ouverte par l'arrêté du 28 juillet 2026 susvisé pour permettre au public de s'exprimer sur le projet présenté par la société CBBP ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 : Prolongation de l'enquête

La durée de l'enquête publique initialement prévue du lundi 31 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus sur le territoire des communes de Boulbon, Barbentane, Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Aramon portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée par la société Carrière et Béton Bronzo Perrasso (CBBP) concernant la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives située sur la commune de Boulbon sous la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est prolongée de quinze jours, **soit jusqu'au jeudi 15 octobre 2026 inclus.**

Une réunion publique se tiendra le vendredi 9 octobre 2026 de 18 h 00 à 19 h 30 dans la salle des associations place Gille Leontin de la commune de Boulbon 13150.

Article 2 : Permanence supplémentaire

Madame Caroline CERRATO, commissaire enquêtrice, assurera deux permanences supplémentaires afin de recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, en mairie de Boulbon, Place Victor Barberin, salle des mariages, 13150 Boulbon :

- le vendredi 9 octobre de 14h à 17h
- le jeudi 15 octobre de 9h à 12h

Article 3 : Publicité de la prolongation de la durée de l'enquête publique

Un avis informant le public de la prolongation de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé, par les soins des maires de Boulbon, Barbentane, Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Aramon **au plus tard le 30 septembre 2026, date initialement prévue pour la fin de l'enquête, et ce jusqu'à la fin de l'enquête, soit le 15 octobre 2026 inclus.**

Cette formalité devra être attestée par un certificat établi par les maires concernés.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> **au plus tard le 30 septembre 2026 et pendant toute la durée de la prolongation de l'enquête.**

Enfin, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, ce même avis sera affiché par le pétitionnaire sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, suivant les caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du ministre de la transition écologique du 9 septembre 2021 modifié.

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2026 susvisé prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique demeurent inchangées.

Article 5 : Exécution

- le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,
- la sous-préfète d'Arles,
- les maires de Boulbon, Barbentane, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon et Aramon,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- la commissaire enquêtrice et son suppléant,
- le directeur général de la société Carrière Bronzo Perasso Béton (CBBP).

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général

Romain DELMON

